

Présidence : Finlande

567ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 17 décembre 2008

Ouverture : 10 h 25
Clôture : 11 h 10

2. Président : M. M. Kangaste

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Sixièmes consultations annuelles sur la mise en œuvre du document sur les MDCS dans le domaine naval en mer Noire* : Ukraine (FSC.DEL/194/08 OSCE+)
- b) *Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale par le Conseil de l'Union européenne (SEC.DEL/315/08)* : France-Union européenne
- c) *Approvisionnement en gaz dans le Caucase* : Fédération de Russie, Géorgie, États-Unis d'Amérique, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES MODALITÉS DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 16/08 (FSC.DEC/16/08) sur l'ordre du jour et les modalités de la dix-neuvième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ATELIER DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'OSCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 17/08 (FSC.DEC/17/08) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de l'atelier de l'OSCE sur une approche globale de l'OSCE pour le renforcement de la cybersécurité ; le texte de cette décision est annexé au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008 sur le thème « L'approche de l'OSCE en matière de sécurité régionale – un modèle pour la Méditerranée », tenue à Amman les 27 et 28 octobre 2008 : Grèce

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCLARATION DE CLÔTURE DE LA PRÉSIDENTE DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président, Finlande (Annexe), France (FSC.DEL/193/08 Restr.), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Estonie, Turquie, Suède, Grèce, Géorgie, Royaume-Uni, Suisse

4. Prochaine séance :

Mercredi 21 janvier 2009 à 10 heures, Neuer Saal



567ème séance plénière

FSC Journal No 573, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur que de m'adresser à vous aujourd'hui alors que nous concluons la troisième session de 2008 du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Au cours de l'année, il est devenu manifeste que l'OSCE, dans son ensemble, est confrontée à une pléthore de défis, également en ce qui concerne les aspects politico-militaires de la sécurité.

La crise en Géorgie a représenté un défi également pour les régimes de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance soutenus par l'OSCE et par le FCS. C'est avec un plaisir particulier que je note que le Forum pour la coopération en matière de sécurité a su défendre et même, malgré les circonstances actuelles, renforcer les fondements de notre acquis politico-militaire. Le Document de Vienne 1999, le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles demeurent les documents normatifs fondamentaux de notre Forum. Malgré la volonté affichée par les États participants de continuer à mettre intégralement en œuvre nos engagements communs, nous devons garder à l'esprit le fait que les engagements doivent être tenus constamment et sans exceptions.

Nous nous félicitons de la relance du dialogue de sécurité engagé par le Forum, car le FCS est idéalement placé pour débattre de toutes les questions de sécurité européenne. Les débats tenus au titre du dialogue de sécurité sur le conflit armé qui a eu lieu en août 2008 en Géorgie ont été concrets et constructifs. Pendant ces débats, nous avons pu utiliser le mandat et les moyens du FCS pour contribuer plus avant aux efforts que fait l'OSCE pour renforcer le cessez-le-feu et appuyer la recherche d'un règlement pacifique.

En 2008, la tradition consistant à tenir des réunions conjointes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent s'est poursuivie. Cela a contribué, selon nous, à créer entre les organes de décision une synergie qui leur a permis

d'aborder des thèmes transdimensionnels. Parmi ces thèmes ont figuré les droits humains et les libertés fondamentales du personnel des forces armées ainsi que la question de la cybersécurité, qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'OSCE et sera réexaminée l'an prochain afin de définir ce que serait la contribution de l'Organisation à l'examen de cette question très actuelle.

Mesdames et Messieurs,

La Finlande est profondément reconnaissante pour l'assistance et la coopération dont on fait preuve toutes les délégations. Je tiens à remercier chaleureusement l'Estonie et la France de leur excellente coopération au sein de la Troïka du FCS. Nous remercions le Secrétaire général, le Centre de prévention des conflits, en particulier la Section d'appui au FCS, et les Services de conférences pour leur compétence et leur assistance pendant la session d'automne. J'aimerais, en particulier, remercier de leurs efforts inlassables les coordonnateurs du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous remercions, en particulier, les interprètes, qui ont travaillé de longues heures pendant la session d'automne.

Mesdames et Messieurs,

Assurer une présidence – et, à plus forte raison, deux présidences simultanées – est une tâche exigeante. Ce sera certainement quelque chose dont la Finlande gardera longtemps un souvenir ému. Le moment est venu de passer le relais. La Finlande transmet ce relais non pas le cœur lourd, mais consciente de ce que le Forum commencera une nouvelle année de travail aux mains fermes et compétentes de la délégation française. Nous restons prêts à coopérer avec la Troïka du FCS, la Troïka de l'OSCE et quiconque siégera à cette table à l'avenir également. La Finlande offre son appui à la Présidence grecque de l'OSCE dans la tâche très exigeante qui l'attend, celle de conduire l'Organisation l'an prochain.

Le moment est également venu de conclure cette année de travail. Je voudrais, en mon nom propre et au nom de la Présidence finlandaise du FCS, vous souhaiter à tous et à vos familles de joyeuses fêtes, une bonne santé et beaucoup de succès au cours de l'année à venir.

Merci.

567ème séance plénière

FSC Journal No 573, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 16/08
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DE LA DIX-NEUVIÈME
RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

3 et 4 mars 2009

Document de Vienne 1999 :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *Clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *Fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *Incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE ;*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 3 mars 2009

10 heures – 10 h 45

Séance d'ouverture

- Ouverture de la réunion par le Président ;
- Remarques du Président du FCS ;

- Présentation d'un rapport de synthèse par le Centre de prévention des conflits (CPC) ;
- 11 heures – 18 heures
- Séance de travail 1 : Application du Document de Vienne 1999 et échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Document de Vienne 1999
 - Échange annuel d'informations militaires ;
 - Planification de la défense ;
 - Réduction des risques ;
 - Activités militaires :
 - i) Notification préalable de certaines activités militaires ;
 - ii) Calendriers annuels ;
 - iii) Dispositions contraignantes ;
 - iv) Observation de certaines activités militaires ;
 - Contacts ;
 - Évaluation ;
 - Inspection ;
 - Mesures régionales ;
 - Réseau de communications ;
 - Échange global d'informations militaires
- 13 heures – 15 heures
- Pause déjeuner
- 15 heures – 18 heures
- Séance de travail 1 (suite)

Mercredi 4 mars 2009

- 10 heures – 13 heures
- Séance de travail 2 : Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le FCS : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
 - Principes régissant la non-prolifération ;
 - Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
 - Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel ;
 - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
 - Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) ;
 - Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles ;
 - Principes pour les contrôles à l'exportation de MANPADS ;

- Principes relatifs au contrôle du courtage d'ALPC ;
 - Éléments standard des certificats d'utilisation finale et des procédures de vérification pour les exportations d'ALPC.
- 13 heures – 15 heures Pause déjeuner
- 15 heures – 16 h 30 Séance de travail 3 : Suggestions visant à améliorer l'application des MDSCS
- 17 heures – 18 heures Séance de clôture
- Rapports des séances de travail ;
 - Débat ;
 - Remarques finales ;
 - Ordre du jour et dates de la RAEA de 2010 ;
 - Clôture.

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture et de clôture ainsi que des séances de travail au cours desquelles seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour (I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.

2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le 2 mars 2009 à 15 heures.

L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : 10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures.

3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.

4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2008, à savoir la Bosnie-Herzégovine. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par la Bulgarie, tandis que la séance de clôture sera présidée par le Canada.

5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux

fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.

6. Le CPC distribuera le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2008 le 13 février 2009 au plus tard. D'ici cette même date, le CPC distribuera en outre un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures. Ces documents serviront de base aux délégations et aux coordonnateurs pour leur travail préparatoire. En particulier, les coordonnateurs devraient mettre l'accent sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

7. Deux coordonnateurs et deux rapporteurs seront désignés pour la séance de travail 1, tandis qu'un coordonnateur et un rapporteur le seront pour les séances de travail 2 et 3. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs étant chargés d'en faire un compte rendu oral à la séance de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions pour faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils feront en sorte que tous les domaines pertinents soient abordés.

9. Au cours de la première partie de la séance de clôture, le rapporteur de chaque séance de travail fera aux délégués un compte rendu oral sur les questions qui auront été abordées au cours des séances. Ce compte rendu devra mentionner les problèmes, les améliorations réalisées par les États participants de l'OSCE en matière d'application, les améliorations suggérées et toute autre information pertinente. Les délégations sont encouragées à commenter ou à compléter les comptes rendus présentés par les rapporteurs.

10. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible et, au plus tard, le 13 février 2009, le nom de ces personnes à la Présidence du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 16 février 2009 au plus tard.

11. Au cours de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA et présentera le rapport du Président ainsi que ceux des rapporteurs des séances de travail. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC présentera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

12. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

13. Avant la fin de la dix-neuvième RAEA, les États participants arrêteront l'ordre du jour et les dates de la RAEA de 2010. L'absence d'accord ne constituera pas une raison

suffisante pour prolonger la réunion, sauf s'il en est convenu autrement. L'ordre du jour et les dates pourront, au besoin, être arrêtés entre les réunions.

14. Les partenaires méditerranéens pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de travail de la RAEA de 2009.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/17/08
17 décembre 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

567ème séance plénière

FSC Journal No 573, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 17/08
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE L'ATELIER DE L'OSCE SUR UNE
APPROCHE GLOBALE DE L'OSCE, POUR LE RENFORCEMENT
DE LA CYBERSÉCURITÉ**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant sa Décision No 10/08,

Décide d'organiser l'Atelier de l'OSCE sur une approche globale de l'OSCE pour le renforcement de la cybersécurité conformément à l'ordre du jour, au calendrier et aux modalités d'organisation annexés à la présente décision.

ATELIER DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'OSCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 17 mars 2009

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 10 h 45 | Séance d'ouverture <ul style="list-style-type: none">– Déclaration liminaire du Président du FCS ;– Observations liminaires de la Présidence de l'OSCE ;– Allocution liminaire du Secrétaire général de l'OSCE ;– Exposé introductif : renforcer la cybersécurité à l'intérieur de la région de l'OSCE. |
| 10 h 45 – 13 heures | Séance de travail 1 : menaces pour la cybersécurité <ul style="list-style-type: none">– Introduction par le modérateur de la séance ;– Caractéristiques et formes courantes des cyberattaques ; cyberattaques commises par des terroristes ; cybercriminalité et cyberguerre ; stratégies défensives pour l'atténuation de la menace, la gestion des conséquences et la remédiation ;– Remarques de clôture du modérateur |
| 11 h 45 – 12 heures | Pause café |
| 13 heures – 15 heures | Pause déjeuner |
| 15 heures – 17 h 30 | Séance de travail 2 : bonnes pratiques et cadres juridiques nationaux et internationaux : grandes options pour les gouvernements <ul style="list-style-type: none">– Introduction par le modérateur de la séance ;– Meilleures pratiques et enseignements tirés ; protection des infrastructures critiques ; coopération aux niveaux national et international ; cadres juridiques et responsabilités des entités compétentes ;– Débat ;– Remarques de clôture du modérateur. |
| 16 h 30 – 16 h 45 | Pause café |
| 17 h 30 – 19 heures | Réception destinée à faciliter les contacts |

Mercredi 18 mars 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 3 : rôle du secteur privé, de la société civile et de l'utilisateur individuel d'Internet
- Introduction par le modérateur de la séance ;
 - Contribution du secteur privé, de la société civile et de l'utilisateur individuel d'Internet au renforcement de la cybersécurité ; enseignements tirés et meilleures pratiques en la matière ; considérations connexes concernant les droits de l'homme, les libertés civiles et la protection des données ;
 - Débat ;
 - Remarques de clôture du modérateur.
- 11 h 30 – 11 h 45 Pause café
- 13 heures – 15 heures Pause déjeuner
- 15 heures – 16 h 30 Séance de travail 4 : vers une approche globale du renforcement de la cybersécurité
- Introduction par le modérateur de la séance ;
 - Examen, sur base des débats précédents, du rôle de l'OSCE ; possibilité d'un document sur la cybersécurité ; moyens pour les États participants de s'entraider ; recensement des tendances et conclusions ; recommandations en vue de l'adoption d'une approche globale ;
 - Débat ;
 - Remarques de clôture du modérateur.
- 16 h 30 – 16 h 45 Pausé café
- 16 h 45 – 17 h 30 Séance de clôture : résumé et options envisageables pour l'avenir
- Résumé du Président du FCS ;
 - Débat ;
 - Examen d'éventuelles réunions de suivi ;
 - Remarques de clôture.

II. Modalités d'organisation

Organisation

L'Atelier de l'OSCE sur une approche globale du renforcement de la cybersécurité se tiendra à Vienne les 17 et 18 mars 2009.

Les règles de procédure et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à cet atelier.

La Présidence du FCS présidera les séances plénières d'ouverture et de clôture.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chacune des séances de travail. Les rapporteurs contribueront à la préparation des séances de travail et en présenteront des résumés écrits, qui feront partie du rapport du Président.

Une interprétation simultanée sera assurée à partir des six langues de travail de l'OSCE et dans ces langues pendant les séances d'ouverture, de travail et de clôture.

Le Président du FCS présentera, le 22 avril 2009 au plus tard, un rapport sur l'Atelier comportant un résumé des suggestions et recommandations qui y auront été formulées.

La presse sera informée par la Section de la presse et de l'information, selon qu'il conviendra. Les séances d'ouverture et de clôture de l'Atelier seront ouvertes aux médias.

III. Participation

Les États participants sont encouragés à faire en sorte que de hauts responsables, notamment des capitales, participent à l'Atelier en privilégiant les experts techniques, y compris les représentants des organismes chargés par les gouvernements d'assurer la cybersécurité, ainsi que les experts chargés de l'élaboration des politiques en la matière. Compte tenu de l'accent mis sur une approche globale du renforcement de la cybersécurité, les délégations nationales pourraient, par exemple, comprendre des représentants des gouvernements ; des membres d'équipes d'intervention en cas d'urgence informatique ; des représentants du secteur privé, en particulier de sociétés informatiques et Internet ; des représentants d'universités et de groupes de réflexion ; des représentants de la communauté juridique ; ainsi que des représentants de la société civile.

Les institutions de l'OSCE participeront à l'Atelier. L'Assemblée parlementaire et les partenaires pour la coopération seront également invités à y prendre part.

D'autres organisations internationales et régionales qui mènent des activités liées à la cybersécurité seront aussi invitées.

La date limite d'inscription est fixée au 2 mars 2009.

Directives générales à l'intention des participants

Cet Atelier comportera quatre séances de travail (2 jours).

Les séances de travail porteront principalement sur les informations présentées par les intervenants. Chaque exposé sera suivi d'un débat sur tout thème subsidiaire que les délégués pourraient souhaiter aborder. L'objectif est de sensibiliser, de fournir des informations et de favoriser les échanges.

La distribution préalable de résumés, d'aperçus ou de déclarations est encouragée.

Afin de favoriser un débat interactif, il est demandé aux délégations de fournir les déclarations officielles par écrit uniquement. Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs interventions orales à cinq minutes.

Directives à l'intention des orateurs principaux et des intervenants

Afin de faciliter les débats dans les limites du temps imparti, les exposés principaux seront limités à 15 à 20 minutes et les interventions/questions de l'assistance à cinq minutes.

Dans leurs contributions, les orateurs principaux devraient définir le cadre des discussions dans les séances et stimuler le débat entre les délégations en soulevant des questions appropriées et en suggérant des recommandations potentielles et se concentrer, dans leur exposé, sur les points principaux de leurs contributions. Les orateurs principaux devraient être présents pendant toute la séance au cours de laquelle ils prennent la parole et être prêts à participer au débat qui fera suite à leur exposé.

Afin de favoriser un débat interactif, les déclarations et les interventions officielles lors des séances de travail devraient être aussi concises que possible et ne pas dépasser cinq minutes. Elles devraient en outre alimenter le débat de fond à mesure qu'il évolue et si le temps disponible le permet. La distribution des déclarations et des interventions avant les séances permettra une participation plus active au débat.

Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs

Le modérateur préside la séance et devrait faciliter et centrer le dialogue entre les participants. Il devrait stimuler le débat en introduisant les points relatifs aux thèmes abordés pendant les séances d'ouverture et de travail, selon qu'il conviendra, afin d'élargir ou de centrer le débat. Les modérateurs pourront faire des suggestions pour le rapport du Président du FCS.

Les rapports des rapporteurs devraient traiter des questions soulevées au cours de leur séance respective et les rapporteurs devraient présenter des résumés écrits à la suite de l'Atelier.

Il ne sera pas exprimé d'avis personnel.

Directives concernant les délais de présentation et de distribution des contributions écrites

Les orateurs principaux devraient présenter leurs contributions écrites aux coordonnateurs de l'Atelier d'ici au 20 février 2009.

Les États participants et les autres participants à l'Atelier sont invités à présenter d'ici au 12 mars 2009 leurs contributions écrites éventuelles.

D'ici au 12 mars 2009, les organisations internationales et régionales sont invitées à présenter par écrit, au sujet de leur organisation, les informations factuelles qui pourraient être utiles aux participants. Ces informations ne devraient pas être portées à l'attention des participants durant l'Atelier.